

REGLEMENT DU JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT
« Le sourire Made in France, les instants gagnants »

Article 1 – Société organisatrice

La société PIERRE FABRE MEDICAMENT, SAS au capital de 38 188 458 euros, dont le siège social est situé 45, Place Abel Gance 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, et immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro SIREN 326 118 502, et plus particulièrement sa division PIERRE FABRE ORAL CARE sis 17 avenue Jean Moulin 81106 CASTRES Cedex (**ci-après dénommée la « Société Organisatrice » ou « PFM »**) organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé **«Le sourire made in France, les instants gagnants»**, qui débutera le 1^{er} juin 2021 et se terminera le 30 juin 2021 inclus (**ci-après dénommé le « Jeu »**). Le jeu permettra aux participants de gagner une (1) box d'une valeur commerciale unitaire estimative de de 13,03 € et contenant : un tote bag MIF (1, une brosse à dents Elgydium « La p'tite française » (1), un dentifrice Elgydium antiplaque 50 mL (1), un bain de bouche Eluday Blancheur 15 mL (1), une brosse à dents Elgydium Kids (1), un dentifrice Elgydium grenadine Kids 7mL (1). Parmi les neuf cents (900) box mises en jeu.

Article 2 – Annonce du Jeu

L'Opération est annoncée sur environ 1 000 pharmacies participantes à l'opération et est également portée à la connaissance du public :

- sur des PLV en points de vente,
- sur le Site web : **www.lesouriremadeinfrance.fr**.

Article 3 - Conditions de participation

Le Jeu, sans obligation d'achat, est réservé à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine (**ci-après dénommé le « Participant »**), ayant demandé sur la période du Jeu, dans un point de vente participant, une carte à gratter.

Sont exclus de toute participation au Jeu et du bénéfice de tout lot :

- L'ensemble du personnel de la Société organisatrice ainsi que les membres de leur famille en ligne directe et ;
- Les distributeurs de la marque ainsi que les membres de leur famille en ligne directe et ;
- De manière générale, toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du Jeu ainsi que les membres de leur famille en ligne directe ;
- Les personnes qui auront fraudé pour participer au Jeu en violation du règlement ;
- Les personnes qui n'auront aucunement fourni les mentions obligatoires à compléter pour pouvoir participer au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant les informations transmises par les Participants. Toute fausse déclaration entraînera l'élimination du Participant.

Article 4 – Modalités de participation

Pour jouer et tenter de gagner une (1) box de produits d'hygiène bucco-dentaire, il suffit aux participants de se rendre sur le site « lesouiremadeinfrance.fr » et de compléter les informations demandées.

Article 5 – Description des Lots

Le lot mis en Jeu est composé de neuf cents (900) box de produits d'hygiène bucco-dentaire d'une valeur commerciale unitaire estimative de 13,03 €* et contenant :

- Tote Bag MIF
- Brosse à dents Elgydium la petite française
- Dentifrice Elgydium anti plaque 50ml
- Bain de Bouche Eluday Blancheur 15ml (échantillon)
- Brosse à dents kids Elgydium Made in France
- Dentifrice Elgydium 7ml Grenadine Kids (échantillon)

La valeur des lots sont déterminées au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

** : Prix mentionné à titre purement indicatif uniquement pour information des Participants sur le lot à gagner- Prix pouvant varier d'un point de vente à l'autre, les prix étant librement fixés par les points de vente.*

Article 6 – Désignation, informations des gagnants et réclamations

Les gagnants du Jeu seront désignés immédiatement après inscription sur le site « lesouiremadeinfrance.fr ».

Le prix de chaque gagnant ne pourra en aucun cas être échangé contre un prix de même valeur ou sa contre-valeur en espèces. Toutefois, PFM se réserve le droit de remplacer ce prix par un prix de même valeur et aux caractéristiques proches, si les circonstances l'exigent.

Article 7 - Remise des prix

La box sera envoyée aux participants sous 2 à 4 semaines environ après la fin du jeu. Cette offre limitée à une participation et un gain par foyer (même nom, même adresse).

Article 8 – Droit de Propriété

La Société Organisatrice est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au site internet www.lesouiremadeinfrance.fr ainsi qu'au Jeu. Ces droits lui appartiennent ou le cas échéant, la Société Organisatrice détient les droits d'usage y afférents.

L'accès au site internet www.lesouiremadeinfrance.fr et la Participation au Jeu ne confèrent aux Participants aucun droit sur lesdits droits de propriété intellectuelle.

A ce titre, il est formellement interdit de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support et moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie du site internet www.lesouiremadeinfrance.fr ou des éléments relatifs au Jeu sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de la Société Organisatrice.

Article 9 - Données personnelles

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016 et de la Loi française du 6 janvier 1978 modifiée. La société Pierre Fabre 17, avenue Jean Moulin – 81100 Castres est responsable du traitement dont la finalité est la participation au jeu concours « Le sourire made in France ». Vos données sont conservées pendant toute la durée du jeu et 6 mois après sa clôture, soit neuf (9) mois.

Les informations identifiées par un astérisque sont obligatoires.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement, exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification et à l'effacement, ou encore de limitation de vos données personnelles ainsi que le droit de demander la portabilité de ces données en vous adressant à : dpofr@pierre-fabre.com Pour plus d'information sur les conditions de traitement des données personnelles veuillez consulter notre charte de confidentialité.

Article 10 – Responsabilité

La Société Organisatrice décline toute responsabilité si, pour cause de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu etc.) ou d'événement indépendant de sa volonté, le Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, prorogé, modifié partiellement ou en totalité ou reporté.

La Société Organisatrice se réserve également le droit d'écourter, de proroger, ou d'annuler le présent Jeu si les circonstances l'exigeaient, dans ce cas, sa responsabilité ne saurait en aucun cas être retenue.

Des additifs et modifications de ce règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourrait être consenti aux Participants de ce Jeu du fait de ces additifs ou modifications.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou aurait tenté de le faire.

La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau via le site Internet www.lesouriremadeinfrance.fr.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

Plus particulièrement la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Article 11 – Divers

- 11.1. La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière par le Participant du présent règlement déposé au sein de Pierre Fabre Oral Care. Par conséquent, le règlement s'applique à tout Participant au Jeu. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans ce règlement entraînera la nullité de la participation.
- 11.2. Les frais engagés pour la demande de règlement seront remboursés sur simple demande adressée exclusivement par voie postale au tarif lent en vigueur à l'adresse suivante : Informations Conseils PIERRE FABRE ORAL CARE - BP 100 - 81506 LAVAUUR CEDEX.
- Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.
- Les remboursements seront effectués par virement bancaire dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la réception des demandes, après vérification du bien-fondé des demandes et notamment de la conformité des informations contenues dans les demandes de remboursement.
- En cas de prolongement ou report éventuel du Jeu, la date limite d'obtention du règlement du Jeu sera reportée d'autant.
- 11.3. Il est rappelé que le Jeu est gratuit sans obligation d'achat. Les frais éventuels de participation à ce dernier ne seront pas remboursés.
- 11.4. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou orale) concernant l'interprétation et/ou l'application du présent règlement ni même concernant les modalités et/ou le mécanisme du tirage au sort effectué sous contrôle d'un Huissier de Justice.
- 11.5. Le présent règlement est soumis la Loi Française. Tout litige qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement du Jeu et qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis aux Tribunaux compétents du lieu où demeure le défendeur

Article 12 – Dépôt et modifications du règlement

Le règlement complet est déposé chez SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), 105 Quai des Chevillards, et est consultable sur « www.lesouriremadeinfrance.fr »

Le règlement, déposé au sein de Pierre Fabre Oral Care peut être consulté librement sur le site www.lesouriremadeinfrance.fr et/ou adressé gratuitement sur demande écrite à Informations Conseils PIERRE FABRE ORAL CARE - BP 100 - 81506 LAVAUUR CEDEX.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier le Règlement. Ces modifications éventuelles seront déposées au sein de Pierre Fabre Oral Care et disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de Informations Conseils PIERRE FABRE ORAL CARE - BP 100 - 81506 LAVAUUR CEDEX ou librement consultable sur le site www.lesouriremadeinfrance.fr et feront l'objet d'un avenant au présent règlement.